Dans sa séance du 29 courant, la Chambre de commerce de Roubaix, voulant encourager la « Caisse de Chômage », œuvre de prévoyance et d'éducation, a décidé de lui renouveler, mais à titre exceptionnel, son subside de 100 francs. Cette somme, grossie des souscriptions de quelques industriels qui ont bien voulu accomplir le « devoir social », comme ils y avaient été invités, constitue une subvention appréciable, et pour les chômeurs prévoyants, d'agréables étrennes.

Ce nouvel avantage ne pourra qu'amener de nouveaux adhérents à cette Caisse, qui s'enrichit chaque année, tout en donnant généralement 300 0/0 à ses souscripteurs.

CYSOING

CAMPHIN-EN-PÉVÈLE

Une grange détruite par un incendie

TRENTE MILLE FRANCS DE DÉGATS

Un incendie a éclaté dans la soirée de samedi, à Camphin-en-Pévèle, détruisant complètement la grange de M. François Chuffart, cultivateur, au pavé de l'Eglise.

La ferme de M. Chuffart est disposée en un vaste quadrilatère et les bâtiments se succèdent les uns aux autres.

Vers 6 heures, la bonne devant faire une course, aperçut la première que le feu se trouvait dans la grange. De suite, elle prévint ses patrons et l'on organisa promptement un service de secours.

Déjà le fléau avait trouvé une proie facile dans les bottes de blé et d'avoine qui se trouvaient emmagasinées. Bientôt les pannes volèrent en éclats et des briques tombèrent sur le sol.

Le ciel était éclairé de vives lueurs rougeâtres, qu'on aperçut de Baisieux et de Willems.

Les pompiers ayant été prévenus, vinrent prêter leur concours qui, dans la circonstance, fut très utile. Il s'agissait en effet de préserver le corps de logis, les étables et les écuries qui étaient menacés du même sort que la grange.

Tous les hommes présents — et il s'en trouvait beaucoup — déployèrent une énergie extraordinaire, des lances étaient dirigées de tout côté, mais le feu n'en continuait pas moins ses ravages. Bientôt la grange toute entière fut détruite, mais on put préserver les bâtiments y attenant.

Il est très difficile d'apprécier exactement le chiffre des dégâts, une expertise sera faite pour le fixer, il semble cependant certain que la perte s'élèvera à une somme d'au moins 30.000 francs. Une assurance couvre la totalité des dégâts.

On nous fait observer qu'il y a 17 ans, à même époque, pareil sinistre s'était présenté, dans la même ferme.

TOURCOING

Le Budget de 1912

LE RAPPORT DU MAIRE

Après les observations générales sur la présentation du budget, le rapport du maire examine les différentes modifications qu'il présente en recettes et en dépenses.

Il envisage d'abord les recettes ordinaires.

LES CENTIMES COMMUNAUX

La valeur du centime communal passe de 11.932,89 à 12.206, 58 ; il s'en suit une majoration correspondante dans la perception des centimes ordinaires qui s'élève pour l'ensemble à 1150 frs 68.

L'OCTROI

Nous enregistrons avec satisfaction la marche ascendante de nos recettes d'octroi. D'après les résultats que nous connaissons à l'heure actuelle sur le rendement de l'exercice en cours, le produit atteindrait 1.975.000 francs, apportant ainsi une bonification d'environ 125.000 francs sur la prévision qui est de 1.850.000 frs. Toutefois, pour éviter des mécomptes, nous devons observer une certaine réserve en cette matière sujette à des fluctuations très sensibles, subordonnées à la marche des affaires ; nous croyons être dans la juste mesure en prévoyant une recette de 1.930.000 francs.

Notons les majorations aux articles suivants :

Art. 14. Location des locaux de l'Abattoir 500 frs ; Art. 15. Droit de cheville, 500 frs ; Art. 19. Produit des bureaux de pesage, 1.000 frs.

Tandis que des réductions d'importance égale sont apportées, savoir :

Art. 16. Droit de visite et de poinçonnage, 1.000 frs ; Art. 17. Droits de places aux foires et marchés, 500 frs ; Art. 18. Location des étaux des halles et de la poissonnerie, 400 frs ; Art. 20. Droit à percevoir à la vente à la criée, 50 frs ; Art. 21. Location de chaises aux concerts publics, 50 francs.

Ces modifications de détail sont basées sur les résultats probables de l'année en cours.

LES HALLES

Nous soulignerons ce nouvel amoindrissement du produit de la location des étaux des halles (art. 18).

La Ville doit-elle continuer à entretenir un immeuble qui est aussi délaissé et qui ne couvre même pas ses frais d'éclairage et d'entretien ?

Doit-elle envisager une autre affectation ? N'y aurait-il pas lieu de le transformer en grand marché couvert ou seraient détaillés les articles les plus divers, comme dans beaucoup d'autres villes ? Nous posons la question devant le Conseil et devant l'opinion.

Les Retraites Ouvrières

L'ECHANGE DES CARTES ANNUELLES

L'Institut Social nous communique la note suivante :

Un certain nombre d'assurés obligatoires nés entre le 3 novembre et le 31 décembre n'ont pas encore procédé à l'échange de leur carte annuelle, soit par ignorance de cette formalité, soit par négligence.

Nous rappelons que les cartes annuelles doivent être échangées à la date anniversaire de naissance de l'intéressé.

Il est important de faire cet échange en temps voulu tant pour l'assuré que pour le patron.

Si l'assuré continue à apposer des timbres sur une carte périmée, la valeur de ces timbres est comptée comme versement supplémentaire.

Si le patron, de son côté, appose des timbres sur une carte périmée, il risque que les versements ainsi effectués par lui soient portés au compte de son ouvrier pour l'année de validité de la carte à échanger et qu'il soit tenu d'effectuer sur la nouvelle carte ses versements patronaux complets pour l'année en cours.

Il appartient donc au patron de vérifier à chaque paie les dates anniversaires de ses ouvriers et d'inviter ceux dont les cartes sont à échanger à faire cet échange dans les délais prescrits, c'est-à-dire trois jours avant ou trois jours après la date anniversaire de naissance.

Le Bureau des retraites à l'Institut Social, est ouvert chaque jour de 9 heures à midi et de 2 à 8 heures du soir, le dimanche de 9 h. à midi.

Toutefois, il sera fermé le 1er janvier.

UN PENDU RUE D'ARCOLE. — Un cordonnier Julien Vanderschelden, âgé de 43 ans, demeurant rue d'Arcole, 11, a été trouvé pendu hier vers midi, dans le grenier de son habitation par sa femme. Aux appels de celle-ci des voisins étaient accourus ; l'un d'eux s'était empressé de couper la corde, mais les soins étaient inutiles, le malheureux avait cessé de vivre, on attribue ce suicide à des chagrins intimes. En effet, le cordonnier avant de mettre son funeste projet à exécution avait laissé sur la table de la cuisine, un billet ainsi libellé : « Chère femme, je ne fais plus du bon travail, je te dis adieu ! »

M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, a fait les constatations d'usage.

ON MENACE LES « RENARDS ». — Un ouvrier de l'usine municipale à gaz, M. Pierre Claerbaut, âgé de 25 ans, domicilié à Mouscron, rue des Filatures, 23, a porté plainte à la police contre un certain Albert Vanommeslaeghe, 22 ans, gréviste de la même usine, qui lui aurait adressé des menaces.

Claerbaut prenait son repas au cabaret Picavet, quand il fut apostrophé par Vanommeslaeghe en ces termes : « Vous êtes des vauriens ton frère et toi, vous venez remplacer des grévistes, un de ces jours, j'irai vous attendre sur le territoire belge pour vous casser la g... »

Le même individu parlant d'un autre ouvrier qui travaille à l'usine à gaz s'est écrié : « Il faudra qu'il rende les 6 francs, qu'il a touchés au syndicat, sans quoi on lui cassera son vélo et on lui fichera une bonne tournée. Un autre ouvrier, M. Alfred Sory, 60 ans, demeurant impasse d'Halluin, au Halot, occupé à l'usine à gaz, a été traité de « Bazaine » par Vanommeslaeghe.

M. Guichard, commissaire de police du 1er arrondissement, a consigné ses menaces dans un procès-verbal dressé à la charge de Vanommeslaeghe.

ALIÉNATION PAR LES HOSPICES DE TOURCOING DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN, RUE DU FLOCON, ET A WATTRELOS. — Enquête de commodo et incommodo. — A la suite d'une délibération en date du 14 octobre 1911, par laquelle la Commission administrative des Hospices de Tourcoing sollicite l'autorisation d'aliéner amiablement, au profit de la Société anonyme des habitations à bon marché de Tourcoing, une parcelle de terrain de 593 mètres carrés, sise à Tourcoing, rue du Flocon, moyennant le prix principal de 15 fr. le mètre carré utile, M. le Préfet du Nord a pris un arrêté le 19 décembre 1911, qui dispose que le projet, les plans et autres pièces du dossier seront soumis à une enquête de commodo et incommodo.

En conséquence, le mardi 9 janvier 1912, il sera procédé par un commissaire nommé à cet effet, dans une des salles de la Mairie depuis deux heures jusqu'à cinq heures de relevée, à une information de commodo et incommodo au sujet de l'aliénation dont il s'agit.

Les personnes qui auraient des observations à présenter ou des oppositions à former sont invitées à aller les déposer dans l'information ci-dessus annoncée.

— Une information aura lieu le même jour, aux mêmes heures et dans la même salle au sujet de l'aliénation, au profit des consorts Salembier, d'une parcelle de terrain de 118 mètres carrés 46, sise à Wattrelos, en bordure du chemin dit « Carrière Leruste » et reprise au cadastre sous le numéro 1155, moyennant le prix principal de 4 fr. le mètre carré.

LA SANTÉ DE ROUBAIX. — L'enquête du « Journal de Roubaix » a constaté qu'on revenait aux tentures et aux tapis. Il n'y a rien, en effet, d'antihygiénique dans les tentures pourvu qu'on les fasse nettoyer chaque année. La maison Rossel-Motte, 32, rue Saint-Georges, à Roubaix, a la spécialité de ce nettoyage. 20348

L'ASSISTANCE OBLIGATOIRE. — Il est porté à la connaissance des intéressés que les mandats de décembre seront payés le mardi 2 janvier 1912, de huit heures du matin à midi seulement.

VENTE RÉCLAME annuelle de coupons en tous genres. Victor Leduc, 15, Pl. République 20380

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE s'est effectué du 25 au 30 décembre 1911, de la façon suivante : hommes 11, femmes 8, enfants 2 ; départs, hommes 5, femmes 6, enfants 5.

FOURRURES. — Grand rabais fin de saison, Maison Pouget, 7 et 9, r. St-Jacques, Tg. 20402d

LES CHUTES. — Dans l'usine de M. A. Pollet, rue de Bradford, un débourreur, M. Henri Picavet, 36 ans, demeurant rue Ingres, a fait une chute en butant contre une balle. Il a été relevé avec une contusion et une entorse du genou gauche. M. le docteur Desbonnet a conclu à un repos de trois semaines.

— Chez MM. Masurel frères, aux Francs, une bâcleuse, Mlle Alice Charlet, 13 ans 1/2, domiciliée à Mouvaux, rue [illegible], est tombée contre un panier. M. le docteur Decherf a constaté des entorses aux genoux qui nécessiteront un repos de quinze jours.

— Chez M. Léon Dillies, boulevard Gambetta, une éplucheuse a fait une chute en heurtant un ouvrier. M. le docteur Lerat a constaté une contusion violente de la région dorso-lombaire. Quinze jours de repos.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'établissement de MM. Leurent, rue de l'Epine, un cardeur, M. Moïse Benoit, 23 ans, rue de la Marlière, a eu la main droite prise dans une courroie. Il en est résulté une entorse du poignet qui nécessitera un repos de trois semaines. M. le docteur Toulemonde lui a prescrit un repos de trois semaines.

— Au peignage de la Tossée, une finisseuse, Mlle Joséphine Villette, 51 ans, domiciliée à Roubaix, rue de la Barbe d'Or, a eu le médius pris entre deux rouleaux en passant un ruban. M. le docteur Ballenghien a conclu à un repos de vingt jours.

— Un homme de peine, M. Ernest Vanikoute, 50 ans, au service de M. Valentin, entrepreneur de déchargement à Don-Sainghin, a eu la main droite prise dans la portière d'un wagon. M. le docteur Beulque a relevé une plaie au médius qui nécessitera un repos de vingt jours.

— A l'usine de M. Jules Desurmont fils, rue de Bradford, une encaisseuse, Mlle Marie Prat, 35 ans, demeurant rue Lapérouse, s'est fait une entorse en prenant un panier. M. le docteur Ducatillon lui a prescrit un repos de quinze jours.

— A la filature de M. Motte-Dewavrin, rue des Anges, une soigneuse, Mlle Clotilde Debouvry, 19 ans, demeurant rue du Halot, s'est fait une plaie contuse, au pied gauche en butant contre une poulie. M. le docteur Duquennoy lui a prescrit un repos de quinze jours.

— Au peignage de M. Lamon fils, rue du Sentier, un débourreur, M. Louis Vercaemer, 38 ans, domicilié à Reckem, a eu le médius droit pris dans une carde. M. le docteur Vanneufville a conclu à un repos de vingt jours.

— Chez Dassonville-Dubar fils, rue du Virolois, un soigneur, M. Joseph Croquison, 34 ans, rue Mirabeau, s'est fait une hernie en soulevant un rouleau. M. le docteur Beulque lui a prescrit un repos de vingt jours.

AUX BAINS MUNICIPAUX. — La direction des Bains municipaux avise le public que l'établissement sera fermé demain lundi 1er et mardi 2 janvier 1912.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé aux Halles Centrales, dimanche matin : Pommes 310 kil. ; pommes de terre, 500 kil. ; oignons, 70 kil. ; fromages de Camembert, 35 kil. ; huîtres, 4.000.

AUX BAINS MUNICIPAUX. — La Direction des Bains Municipaux avise le public que l'établissement sera fermé les 1er et 2 janvier 1912.

BOUSBECQUE

UN BANQUET PLÉBISCITAIRE a eu lieu dimanche, à Bousbecque, au « Café Saint-Martin ». M. Cyrille Hasbroucq le présidait. M. A. Michel, de Roubaix, a fait une conférence sur les idées de l'appel au peuple et de révision de la Constitution.

HALLUIN

Un Halluinois au Maroc

L'un de nos concitoyens, fils de M. Jules Vast, employé à la Mairie, se trouve actuellement, comme infirmier militaire, au Maroc.

Cet homme à qui l'on peut décerner le titre de brave, a une carrière militaire courte, mais noble. Sous-officier dans la métropole, il revint, et se maria. Peu après son union, il devint veuf, et à la suite du chagrin éprouvé à la mort de sa femme, il contracta un rengagement dans la légion étrangère, en abandonnant ses galons de sous-officiers.

Du poste sanitaire de Mechra-Safsafa, où il se trouve actuellement, en campagne de guerre, il vient d'adresser une lettre à ses parents, de laquelle nous extrayons les passages suivants :

Je suis en ce moment au pays de la peste, pour empêcher les Marocains atteints de la terrible maladie de passer dans notre territoire ; pour cela le service sanitaire a fait former des postes de visite sur toute la ligne frontière de la Chaouïa. Il y en a eu quatre de formés : Mechra Ben Abou Boulaouane Mechra Safsafa et Zemmour. Je suis comme tu dois l'avoir vu plus haut, à Mechra Safsafa, à 80 kilomètres plus loin de mon régiment qui est resté à Settah.

Je suis avec un major des tirailleurs algériens ; il est, on ne peu plus charmant avec moi, c'est vrai qu'il n'y a en somme que moi et lui d'Européens ici. Nous avons avec nous deux cavaliers du goum et treize goumiers à pied, plus un caporal des tirailleurs qui, lui aussi, est du pays, et un cuisinier que le major a emmené, soit au total, 19 fusils isolés du dernier poste frontière de 40 kilomètres.

Mais aussi c'est un poste d'honneur et je crois bien que nous aurons encore une médaille en plus que les autres, car ici nous risquons notre peau tous les jours pour protéger celle des autres. Car la peste est aussi terrible que le choléra ; c'est un empoisonnement complet du sang et lorsque quelqu'un en est atteint, il n'en a que pour 48 heures à vivre. Aussi, chers parents, comme vous savez que maintenant après vous, il ne me reste plus rien sur terre depuis le grand malheur que j'ai éprouvé de la perte de ma bonne Charlotte, je n'ai pas hésité un seul instant à me dévouer pour partir comme volontaire pour empêcher cette maladie d'entrer plus avant dans nos camps situés dans la Chaouïa. Ce geste d'abnégation sera celui de ma mort ou celui de mon bonheur futur, car si j'en réchappe, j'aurai certainement un avancement plus rapide pour regagner mes galons : je les veux et je les aurai.

AUX DEUX RENARDS
FOURRURES Mme A. FOURNIER 30, rue Esquermoise, LILLE face la Mon MOREL-GOYEZ 815

CARTES DE VISITE

Comme chaque année, la librairie du Journal de Roubaix offre à ses lecteurs, à l'occasion de la Nouvelle Année, de jolies cartes de visite, qui se vendent comme prime, à des conditions exceptionnelles.

100 Cartes ivoire		100 Cartes ivoire deuil	
Typographie	1 25	Typographie	2 50
Calligraphie	1 75	Calligraphie	3 »
Gravure	2 25	Gravure	3 50

Elle fournit également un joli Coffret bois contenant :

100 Cartes ivoire et 100 Enveloppes		100 Cartes ivoire deuil et 100 Enveloppes	
Typographie	1 75	Typographie	3 50
Calligraphie	2 25	Calligraphie	4 »
Gravure	2 75	Gravure	4 50

Dans ces jolis coffrets plus luxueux que les années précédentes, les cartes et les enveloppes gardent leur fraîcheur, et quand le coffret est vide il sert agréablement de boîte à mouchoirs, à gants, à bijoux, ou de boîte à ouvrage.

Pour les commandes à expédier par poste, prière de joindre au mandat, les frais de port, soit : 0,30 par coffret garni ; 0,15 par cent cartes ; pour recommander le paquet, 0,10 en plus.

Pour Tourcoing, les commandes sont reçues 33, rue Carnot.

Les clients sont priés de faire payer à la livraison. Toutes cartes débitées seront augmentées sur facture de 0 fr. 75 au cent, les prix ci-dessus n'étant consentis qu'en raison du paiement comptant.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

AU GRAND-THEATRE-HIPPODROME

—— **Représentations du « Roman d'un jeune homme pauvre ».** — Ce furent deux beaux et très attachants spectacles que ceux donnés hier à l'Hippodrome, par la Tournée Georges Zeller. « Le Roman d'un jeune homme pauvre », pièce en 5 actes et 7 tableaux, d'Octave Feuillet, est une de ces œuvres auxquelles les années n'enlèvent rien de leur charme et de leur force émotive. Les sentiments nobles et délicats qui y sont exposés ont le privilège d'être admirés de tous les temps comme aussi les caractères veules et intéressés qui y apparaissent également se retrouvent à toutes les époques.

Les spectateurs de la matinée et de la soirée de dimanche se sont vivement intéressés aux péripéties de la pièce, dont plusieurs les ont profondément impressionnés.

L'interprétation a été d'ailleurs sensationnelle, reproduisant avec une expression intense le caractère émotionnant des situations et mettant en reliefs accentués les contrastes qui résultent de l'opposition des sentiments.

Mlle Aimée Ziska fut une Marguerite sympathique et expressive ; Mme Du Mesnil personnifia Mme Laroque avec la digne et noble simplicité qui est la caractéristique du rôle ; Mme Marguerite Fugère donna au personnage de Mademoiselle Helouin la physionomie tour à tour sentimentale, ambitieuse et féline, qui lui convient, comme Mme Eliane de Genet imprima à celui de Madame Aubry sa note intéressée, cauteleuse et méchante ; Mmes Gaby Stigly et Féryes furent également parfaites dans les rôles de Christine et de Madame Vauberger.

Du côté des hommes, figurait au premier plan M. Léon Segond, ex-pensionnaire de l'Odéon, qui a interprété le rôle de Maxime Odiot avec une profonde conviction et avec un talent accompli. Pour leur part, M. Ougier fut un Monsieur de Bévallan fat et prétentieux comme il convient ; M. Georges Zeller un Monsieur Laroque impressionnant ; M. W. Ghilain, un notaire Laubepin bien compris et bien figuré ; M. E. Fournier, un Alain à l'allure très naturelle ; M. Lombard, un Docteur Desmarets bien dans son rôle ; M. P. Denneville, un Gaston de Lussac indifférent sous l'apparence d'ami sincère ; M. Ferrand, un Champlein réussi, et M. F. Bonne, un concierge Vauberger nettement caractérisé.

Des applaudissements ont, à différentes reprises, témoigné aux artistes la satisfaction des spectateurs, ainsi que les chaleureux rappels qui ont suivi chaque tableau. Celui de la tour d'Elven, dans lequel Mlle Aimée Ziska et M. Léon Segond ont été particulièrement pathétiques, a soulevé d'enthousiastes bravos.

—— L'excellente troupe de M. Georges Zeller donnera encore aujourd'hui lundi, deux représentations avec le succès d'interprétation. La première en matinée, à 3 heures précises, comporte : « Le Bossu ou le Petit Parisien », le drame si intéressant et si émouvant, de MM. Paul Féval et Anicet Bourgeois. Au programme de la seconde, en soirée, à 8 h. 1/2, figure la désopilante comédie en 3 actes, de MM. A. Sylvane et Anicet Bourgeois, « Tire-au-Flanc », qui sera précédée d'un charmant lever de rideau, « Tic-à-Tic ».

LES DEUX DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS DE « LA LÉGION ÉTRANGÈRE »

C'est aujourd'hui 1er janvier, en matinée à 2 h. 1/2, et en soirée à 8 h. 1/2, que seront données les deux dernières représentations de : « Quand [illegible] ! ou les Héros de la Légion Etrangère », pièce à grand spectacle en 7 tableaux (au Théâtre de Roubaix-Fontenoy).

Les représentations d'hier ont été un véritable triomphe, et le rideau s'est relevé trois ou quatre fois après les deuxième, troisième, quatrième et septième actes. C'est un spectacle de tout premier ordre, supérieurement interprété.

Location en permanence, rue Richard-Lenoir, 25.

TOURCOING

AU THEATRE MUNICIPAL

La matinée de dimanche. — Comme nous voulons *être sincère en toutes circonstances,* nous ne dissimulerons pas la déception que nous avons éprouvée en écoutant hier « Les Saltimbanques ». L'œuvre charmante d'Ordonneau avait reçu ici, il y a quelques années, une interprétation dont nous avions gardé un agréable souvenir et qui nous a amené à faire une comparaison toute au désavantage de celle donnée hier.

M. Davesne est un excellent comédien, nous l'avons proclamé mais il est un fort piètre chanteur et le rôle du « Grand Pingouin » ne lui convenait nullement. Sa partenaire, Mlle Vial, exagéra peut-être le personnage de la saltimbanque « Marion » : nous savons bien qu'il ne s'agit pas d'une duchesse, mais en tout il y a des nuances, et aussi pourquoi ces chevrottements dans la voix qui finissent pas fatiguer les oreilles des auditeurs ?

Ce n'est pas à dire pourtant que tout ait été critiquable au même degré. Mlle D'Hermanoy nous a présenté une « Suzanne » très touchante et elle a chanté tout le rôle avec infiniment de goût. M. Donnay lui a donné la réplique, en « André » et a obtenu son succès habituel. Enfin, M. Rondel a fait un « Paillasse » aussi déluré que sentimental au dénouement et a fort bien tenu le rôle.

Nous nous plûmes à constater aussi que la mise en scène était soignée comme de coutume et que l'orchestre et la figuration ont contribué à donner de l'entrain à la pièce.

—— Aujourd-hui lundi, 1er janvier, à l'occasion du premier jour de l'an, deux grandes représentations : « La Veuve Joyeuse », opérette en 3 actes, musique de Franz Lehar. — Le soir, à 8 heures et demie : « Les Saltimbanques », opérette en 3 actes et 4 tableaux, musique de Louis Ganne. Au 3e tableau : Défilé en cirque, grand ballet, fanfare sur la scène.

Service de voitures après le spectacle pour Roubaix.

Jeudi 4 janvier, une seule représentation d'un des plus grands succès du Théâtre du Gymnase de Paris (300 représentations consécutives) : « Mlle Josette, ma femme », comédie en 4 actes de M. de Flers et G. de Caillavet. On commencera à 8 heures précises, par « Cavalleria Rusticana », opéra en 2 tableaux, musique de E. Mascagni.

La location est ouverte pour toutes ces représentations.

CENTRAL-CINÉMA, Rue du Vieil-Abreuvoir Roubaix.
Au programme le beau film d'art : **L'Aiglon.** Séance continue de 3 h. à 10 h. 1/2. Lundi 1er, Mardi 2 et Jeudi 4, nombreuses vues comiques. 20392d

« FAMILY » CINÉMA 26 bis, Grande-Rue, Roubaix
Séance continue de 4 à 11 heures. A l'occasion des fêtes de l'an, programme extraordinaire, comprenant des vues de Drames, Comédies, etc., et entr'autres « La Fille du Régiment » et « Maudite soit la guerre ».
Des fleurs seront offertes aux dames. 20347

Pour vos DENTS adr.-v. chez Nauwelaers, 5, r. du Collège, Rx. 1014

Convois Funèbres

Madame **Henri DUQUENNE,** née **Cléonis DELPLANQUE,** décédée à Roubaix, le 31 décembre 1911, dans sa 83me année, administrée des Sacrements. Convoi et Service Solennels le **mercredi 3 janvier 1912, à 8 h. 1/2,** en l'**Eglise du Sacré-Cœur.** Vigiles, le **mardi 2 janvier, à 5 h. 1/2.** L'assemblée, rue de l'Ommelet, impasse Balzac, 16.

Monsieur **Ferdinand-François-Marie-Joseph BULTEAU,** Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, veuf de Dame **Augustine CRYMONPREZ,** pieusement décédé à Roubaix, le 30 décembre 1911, dans sa 66e année. Messe de Convoi, **Lundi 1er Janvier, à 8 heures ;** Service, **Mardi 2 Janvier, à 9 h. 1/2, église Saint-Martin,** d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé. Vigiles, le **même jour, à 5 heures 1/4.** Réunion à l'église. 20366

Monsieur **Emile VANDEWIELLE,** veuf de Dame **Marie VERHAEGHE,** décédé à Roubaix, le 29 décembre, dans sa 77e année, administré des Sacrements. Convoi et Service Solennels, **Mardi 2 Janvier, à 9 heures,** église **Saint-Joseph,** sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville. Vigiles, le **même jour, à 4 h. 1/2 du soir.** Assemblée à la maison mortuaire, rue Cadeau, 83, à 8 h. 3/4. 20378d

FABRIQUE DE CERCUEILS
Henri HUVENNE, 84, rue du Fontenoy, Rx
GRAND MAGASIN AU PREMIER. Téléph. 2.81

La Sainte-Cécile

ROUBAIX

—— *Le Cercle Moderne* a célébré dimanche sa patronne Sainte Cécile par un traditionnel banquet qui réunissait, à 5 heures, au local, dans la Salle Artistique de la rue des Champs, tous les éléments de cette belle société.

A la table d'honneur se trouvaient MM. Augustin Dubus, *président ;* Mercier, directeur du Cercle Moderne ; Carette, président, et Gons, moniteur-chef de la société de gymnastique la Patriote de Wattrelos ; Milleville, vice-président ; Bury, secrétaire général ; Ed. Dubus, secrétaire du Cercle Moderne ; Dubois, secrétaire de la Fédération Républicaine ; les membres du comité, etc.

Le repas, il est presque superflu de le dire, a été empreint d'une franche cordialité. Au champagne, M. Bury se lève et passe en revue les étapes glorieusement franchies au cours de l'année 1911, par le Cercle Moderne et rappelle, après les excursions, concerts, exécutions à l'Exposition, les succès remportés au dernier concours du 14 juillet, par les éléments du Cercle Moderne. M. Bury fait aussi allusion au récent concert, dans lequel la Patriote de Wattrelos, qui prête toujours si volontiers son concours, a obtenu un si légitime succès avec un ballet si bien réglé. Ceci, dit en terminant M. Bury, prouve la vitalité de la société, grâce à ceux qui la dirigent avec une haute compétence, notamment MM. A. Dubus et Mercier, que nous souhaitons voir longtemps encore à notre tête. (Applaudissements.)

Un chaleureux vivat est chanté à MM. Dubus et Mercier.

M. Dubus remercie en quelques mots aimables et souhaite voir la société toujours de plus en plus grande prospérité.

M. Mercier se déclare heureux de la marche ascendante du Cercle Moderne, félicite la commission de son puissant appui, demande aux sociétaires d'être assidus aux répétitions et formule l'espoir, avec les éléments sérieux dont il dispose, de voir le Cercle Moderne devenir aussi société subventionnée. (Bravos.)

M. Milleville, à son tour, rend hommage au talent et au dévouement de M. Mercier, qui travaille avec âme au développement et à la prospérité de la société. M. E. Dubus remercie les invités et la presse et propose de leur chanter un chaleureux vivat, ce qui est accepté à l'unanimité. M. Carette dit quelques mots au nom de la Patriote de Wattrelos qui, dit-il, a prêté et prêtera toujours en toutes circonstances son désintéressé concours. (Vifs applaudissements.)

Notre collaborateur répond aussi en quelques mots. La fête se continue par un concert au cours duquel on acclame de très bons chanteurs et se termine par un bal intime des plus animés.

SURETÉ GÉNÉRALE

Par décret présidentiel du 21 décembre, sont nommés, à la date du 1er janvier 1912 :

M. Falisse, commissaire spécial adjoint à Paris, commissaire de 4e classe à [illegible], en remplacement de M. Cottignies, admis à la retraite.

M. Rous, commissaire spécial adjoint à Nantes, au même titre à Jeumont.

M. Saugrain, candidat civil admis, commissaire de 4e classe à Dunkerque.

M. Danhiez, commissaire spécial adjoint à Paris, commissaire de 4e classe à Estaires.

M. Wattrelot, commissaire de 4e classe à Hellemmes, élevé sur place à la 3e classe.

M. Courtot, commissaire de 3e classe à Lorient, commissaire de 2e classe à Armentières.

M. Canron, commissaire de 2e classe au Creusot, commissaire de 2e classe à Denain.

M. Lenfant, commissaire spécial adjoint à la Préfecture du Nord, nommé au même titre à Decazeville, est maintenu à Lille.

NORD

L'AUTO MYSTÉRIEUSE DE WATTEN. — L'enquête, ouverte au sujet de la mystérieuse auto de Watten, continue.

Ainsi que nous l'avons dit, on n'a absolument rien trouvé dans la voiture.

Deux versions circulent. D'après les uns, il ne s'agirait que d'une affaire de fraude. D'après les autres, les mystérieux automobilistes ne seraient autres que les auteurs de l'audacieux attentat de la rue Audener.

Quoi qu'il en soit, cette affaire passionne l'opinion publique.

Le bruit court en dernière heure qu'un individu, disant se nommer Odillon Broutel, s'est présenté, samedi après-midi, à Watten, pour réclamer l'auto qui lui appartient.

NÉCROLOGIE

—— Les funérailles de M. le comte Jean de Caffarelli, ancien député de l'Aisne, ont été célébrées, mercredi, en l'église paroissiale de Leschelle, au milieu d'une nombreuse assistance.

—— Nous apprenons la mort de M. Desmazières, maire de Verquin, décédé à l'âge de 43 ans.

PAS-DE-CALAIS

GRAVE ACCIDENT A FERQUES. — Deux ouvriers réparaient un concasseur aux carrières de Ferques, quand la machine se mit en marche. L'un d'eux, M. Lenoir, 37 ans, fut happé par le volant ; il eut la poitrine broyée. Son état est désespéré.

BIBLIOGRAPHIE

POUR LA FAMILLE RURALE. — Pour consolider la famille rurale nos bons députés ont voté tant de mauvaises lois, ont, en un jour de lucidité, adopté un projet de M. l'abbé Lemire permettant aux chefs de famille qui veulent assurer l'avenir de constituer des « biens de famille insaisissables ».

Jusqu'ici un guide manquait, qui fut à la fois à la portée de toutes les bourses et réellement pratique. La « Chronique sociale de France » vient d'en éditer un au prix de 0 fr. 25. En le faisant, M. Faucoup ne s'est pas proposé de prouver l'excellence de l'institution. Il a supposé qu'elle était admise, il s'adresse à ceux qui l'ayant admise, veulent la réaliser pour réaliser pour eux-mêmes. Son guide contient tout simplement la narration des démarches à faire pour instituer « un *bien de famille insaisissable* », le texte des différents actes qu'il faut établir et le chiffre des dépenses qui accompagnent nécessairement les unes et les autres.

Il n'est pas une dissertation, c'est un guide pratique se prêtant à une large diffusion. Le demander aux bureaux de la « Chronique », 16, rue du Plat, Lyon. Envoi franco contre 0,25.

BELGIQUE

Le Recensement et les Elections

Bruxelles, 31 décembre. — Les résultats du recensement décennal en Belgique viennent d'être publiés. C'est sur les chiffres qu'il indique qu'on devra se baser pour fixe l'augmentation du nombre des députés.

La représentation nationale en Belgique est fixée à raison de un député par 40.000 habitants. La Chambre se compose actuellement de 166 députés ; elle aura 184 après les élections prochaines, soit 18 en plus.

On devra créer également 9 nouveaux sièges sénatoriaux. L'ensemble de la population du royaume atteint, d'après le recensement, 7.423.784 habitants, soit une augmentation de 700.000 habitants depuis le dernier recensement décennal de 1900.

Le Roi des Belges malade

Bruxelles, 31 décembre. — Le Roi étant légèrement grippé, devra renoncer aux réceptions du 1er janvier.

L'indisposition du Roi est légère. Le Souverain est fiévreux depuis deux ou trois jours ; il a la voix un peu rauque. Cette affection présentant tous les symptômes de la grippe, les réceptions n'auront pas lieu, afin d'éviter au Roi toute fatigue.

La Nomination des Bourgmestres

Par arrêté royal inséré au « Moniteur » de dimanche, le roi a signé la nomination des bourgmestres dans les communes du royaume où il devait être procédé à cette nomination. Nous relevons les nominations suivantes :

FLANDRE OCCIDENTALE

Arrondissement de Courtrai. — Aelbeke, Bonte H. ; Anseghem, Valcke T. ; Autryve, Buyssens V. ; Belleghem, Sobry J. ; Beveren, Coussement J. ; Bisseghem, Vantomme H. ; Bossuyt, Iserbyt H. ; Caster, Gerniers V. ; Courtrai, Reynaert A. ; Cuerne, Iserbyt A. ; Deerlyk, Renier T. ; Desselghem, Vanhoutte J. ; Dottignies, Poullet J. ; Gulleghem, De Brie A. ; Heestert, Quatannens A. ; Helchin, Delbecque J. ; Herseaux, Pollet A ; Heule, Goethals R. ; Hulste, Snoeck T. ; Ingoyghem, Decock E. ; Lauwe, De Brandere C. ; Luingne, Hecedez F. ; Marcke, le baron Béthune F. ; Menin, Pardoen A. ; Moorseele, Mulier L. ; Mouscron, Den Reep A. ; Ootegem, De Bandere H. ; Reckem, Wicart J.-B. ; Rolleghem, Herbau L. ; Saint-Genois, Mullie A. ; Vichte, Verhaeghe A. ; Vive-Saint-Eloi, Boulez P. ; Waereghem, Bouckaert J.-B. ; Wevelghem, van Ackere J.

Arrondissement de Roulers. — Ardeye, Van den Bussche C. ; Beveren-lez-Roulers, Verstraete C. ; Cachtem, Verstraete C ; Dadizeele, Dewitte R. ; Emelghem, Vandemoortele E. ; Gits, Lievens A. ; Hooglede, Vereecke E. ; Ingelmunster, D'Hoore G. ; Moorselede, Bonte L. ; Oostnieuwkerke, Vereecke D. ; Ouckene, Verraes H. ; Rolleghem-Cappelle, Luyckx H. ; Roulers, Mahieu J. ; Westroosebeke, Forrez H. ; Wynckel-Saint-Eloi, Foulon H.

Arrondissement de Thielt. — Aeseele, M. Reynaert S. ; Caeneghem, M. Sierens A. ; Coolscamp, M. De Wulf A. ; Egghem, M. Van den Abeele F. ; Marckeghem, M. Beyls F. ; Meulebeke, M. Goethals E. ; Oostroosebeke, M. Lambrecht E. ; Oesselghem, M. De Pourcq R. ; Oyghem, M. Walcarius C. ; Pitthem, M. Joos de ter Beerst E. ; Ruysselede, M. D'Huvettere E. ; Swevezele, M. de Thibault de Boesinghe F. ; Thielt, M. Van de Vyvere F. ; Vive-Saint-Bavon, M. Decorte A. ; Wynghene, M. le baron van der Bruggen F.

Arrondissement d'Ypres. — Bas-Warneton, M. Joye H. ; Becelaere, M. Bayart J. ; Boesinghe, M. de Thibault de Boesinghe E. ; Brielen, M. Huyghe P. ; Crombeke, M. Coene P. ; Dickebusch, M. Heugebaert A. ; Dranoutre, M. Leuf J. ; Elverdinghe, M. le comte Mouchet de Battefort de Laubespin C. ; Gheluvelt, M. Vuylsteker J. ; Gheluwe, M. Pype H. ; Hollebeke, M. Thevelin J. ; Houthem, M. Leterme J. ; Kemmel, M. Bruneel de Montpellier G. ; Locre, M. Platevoet P. ; Messines, M. Victoor E. ; Neuve-Eglise, M. Titeca A. ; Oostvleteren, M. Carmyn A. ; Paschendaele, Bayart C. ; Ploegsteert, Therry R. ; Poperinghe, van Merris F. ; Reninghelst, Six G. ; Rousbrugghe-Harinighe, Fves P. ; St-Jean, Dochy A. ; Vlamertinghe, Van de Lanoitte E. ; Voormezeele, M. Bailleul J. ; Warneton, M. Godtschalck A. ; Watou, M. Brutsaert C. ; Wervicq, Verhaeghe A. ; Westoutre, Becuwe H. ; Westvleteren, Debergh C. ; Woesten, Vanneste F. ; Wulverghem, Lemahieu E. ; Wytschaete, Van Eegroo A. ; Zantvoorde, M. Laumosnier J. ; Zillebeke, M. le baron de Vinck G. ; Zuydschote, M. Decorte H.

FLANDRE ORIENTALE

Arrondissement d'Audenarde. — Audenarde, M. Raepsaet P.

HAINAUT

Leuze, M. E. Derbaix ; Tournai, M. le baron Stiénon du Pré.

Un meurtre à Marchienne-au-Pont

SUICIDE DU COUPABLE

Dimanche matin, à neuf heures, un drame s'est déroulé à Marchienne-au-Pont dans les circonstances suivantes :

Pendant quelque temps, un nommé François Gustin, 21 ans, vivait en compagnie d'une fille de 18 ans, Alice Bourlard.

A la suite d'une querelle survenue il y a un mois, la fille abandonna son ami, pour rentrer chez ses parents, place du Nord, à Marchienne-au-Pont.

Gustin ne pouvait se consoler de cet abandon. Dimanche matin, vers neuf heures, il se présentait chez les Bourlard, sous prétexte de réclamer certains objets qui lui appartenaient. A peine en présence d'Alice Bourlard, il la somma de reprendre la vie commune. Elle s'y refusa. Gustin sortit de sa poche un revolver et fit feu sur la jeune fille, qui fut atteinte à la tête. Elle tomba. Croyant l'avoir tuée, Gustin tourna son arme contre lui-même et se brûla la cervelle.

Son cadavre a été transporté à la morgue. Quant à la jeune fille, son état est très grave.

Les marins du steamer " Zeebrugge " en conflit avec leur capitaine

Bruxelles, 31 décembre. — L'équipage du « Zeebrugge » (ex Arizona), steamer affrété pour porter des armes et des munitions aux révolutionnaires du Paraguay, par suite d'un différend au sujet de leurs gages, a attaqué en justice les armateurs belges.

Un député d'Anvers demandera au Parlement des explications au gouvernement au sujet de cette affaire.

HERSEAUX

M. A. POLLET, BOURGMESTRE. — On apprit, dimanche à midi, la nomination de M. A. Pollet, brasseur, comme premier magistrat de la commune. Cette nouvelle fut accueillie avec joie, le nouveau bourgmestre jouissant d'une réelle sympathie auprès de tous ses concitoyens.

De retour d'un voyage, M. Pollet fut l'objet d'une joyeuse manifestation de la part de ses amis qui vinrent le congratuler à la maison communale, pendant qu'un allègre carillon jetait ses airs gais sur le village en liesse.

Nous présentons au nouveau magistrat nos chaleureuses félicitations.

COURTRAI

INAUGURATION du nouveau local du Musée

Dimanche, a eu lieu, aux Grandes Halles, l'inauguration du nouveau local du Musée d'art industriel et décoratif et du Musée d'archéologie.

Le Collège échevinal, représenté par M. Reynaert, bourgmestre ; MM. Devos, Ghyoot et Vercruysse, échevins, fait son entrée aux Halles, à 11 heures et demie, suivi de MM. Eug. Nolf, De Stoop, De Bien, Kerckhof, Hop, Gillon, Doutreligne, Peel, Ruyssen, Vanneste, Sobry, anciens conseillers communaux ; MM. De Gryse, Peeters, Rob. Gillon, Reyntjens et Van Eecke, conseillers non installés ; M. Vanleynseele, représentant ; M. Cyr. Vanhoutte, président de la Société des Beaux-Arts ; MM. Jos. Laigneil, Emm. Viérin et Jos. Demeere, membres de la Commission du Musée.

C'est M. le baron Jos. de Béthune, conservateur des musées, qui reçoit les délégations dans l'immense salle de l'étage des Grandes Halles nouvellement restaurée où a lieu une réunion intime à laquelle les anciens et les futurs conseillers communaux fraternisent.

Aussitôt M. le bourgmestre Reynaert prend la parole en ces termes :

Monsieur le baron,

Vous demeurez fidèle aux traditions familiales.

Comme votre père, d'illustre mémoire, vous vous consacrez à l'art et vous en êtes l'un des plus fervents propagateurs.

Après vous être dévoué à augmenter par des contributions multiples le modeste dépôt d'archéologie, installé naguère encore dans l'une des tours du Broel, vous avez organisé, en 1902, une exposition que vous avez dénommée : Courtrai à travers les âges.

Le titre était juste, nullement prétentieux.

La foule des visiteurs a pu y admirer des richesses en grand nombre appartenant à toutes les phases de l'histoire de notre ville, insoupçonnées jusque là, ignorées même des connaisseurs les mieux documentés.

Et voilà que vous nous procurez maintenant la délicate jouissance d'assister à l'ouverture d'une exposition artistique nouvelle, non plus, comme la première, limitée et passagère, mais durable et permanente ; à l'inauguration d'un musée véritable qui prendra place parmi les plus beaux du pays.

Grâces vous en soient rendues, Monsieur le baron doublement et triplement.

Car ce musée est votre œuvre.

Vous l'avez conçu et créé. Il n'existait pas ; vous l'avez fait exister et enrichi de tous les dons qui forment sa parure.

Vous y avez ressuscité à la lumière tous ces objets d'antique provenance découverts dans le sol courtraisien et du même coup vous avez exposé à l'œil de l'artisan et de l'artiste, avide d'apprendre, les fabricats d'art industriel, sortis de mains courtraisiennes et dignes par l'éclat de leur perfection, de servir de types et de modèles.

C'est ainsi notamment que vous avez eu la bonne fortune de réunir une collection de toiles damassées absolument unique en Belgique.

Par quel prodige de travail, par quelle dépense de peines, de recherches et d'argent êtes-vous parvenu à ce résultat qui mérite l'admiration et la louange de tous ?

Je ne le dirai pas, car pour le dire il me faudrait faire un discours, et il a été convenu que je n'en ferais point.

Je finis donc en disant encore une fois et simplement : Merci, Monsieur le baron, merci !

A ce discours, vivement applaudi, M. le baron de Béthune répond :

Messieurs,

Vous me rappelez qu'il avait été convenu de ne pas faire ici de longs discours.

Permettez-moi cependant de faire une exception à cette convention pour rendre à chacun ce qui lui revient et le remercier suivant ses mérites.

Tout d'abord il me faut adresser au nom de la Commission nos plus sincères remerciments, à vous-même, M. le Bourgmestre, ainsi qu'aux honorables membres du Collège échevinal et du Conseil communal. Si le Musée que nous inaugurons aujourd'hui pourrait se placer parmi les principaux du pays, c'est bien parce que vous avez mis à notre disposition cette antique salle des Halles et que vous ne nous avez pas ménagé vos subsides.

Si notre honorable vice-président, M. Mommaert, délégué du Gouvernement auprès de la Commission du Musée, avait pu assister à cette séance, j'aurais dû le prier de transmettre nos respectueux remerciements à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail comme à son prédécesseur, M. Francotte, qui tous deux nous ont largement soutenus par les subsides du Gouvernement.

Après avoir remercié les pouvoirs publics, je dois aussi un mot de gratitude aux initiatives privées.

Et tout d'abord à la Société des Beaux-Arts qui a bien voulu nous confier une partie de ses tableaux et a ainsi jeté une note de couleur et de gaieté dans les différents compartiments du Musée.

Je dois évoquer ensuite le souvenir de notre président, M. Léopold De Geyne, un des pionniers de la première heure. Il est en effet, avec M. le Ministre Vandenpeereboom, le seul même de la Commission, qui a posé, il y a quarante ans, les fondements du Musée.

C'est ensuite un plaisir et même un devoir pour moi de partager les éloges que vous avez bien voulu m'adresser avec les membres qui ont contribué en ces derniers mois à l'organisation de *notre nouveau Musée. Je cite notamment* M. Emm. Viérin, M. Jos. Laigneil et M. Jos. Demeere qui ont répandu cette fine note d'art et ce délicat sentiment d'esthétique dans les différents stands de nos collections.

Il importe enfin d'exprimer notre sincère gratitude envers M. Pierre Debbaudt, qui nous a confié la collection si rare de coqs de montres et de montres, ces microbes si artistiques de l'art de l'horlogerie.

J'aurais dû commencer en toute galanterie par remercier Mme Jos. Laigneil qui s'est inscrite la première sur la liste des donateurs du nouveau Musée en nous offrant hier les charmantes et précieuses figurines de crèches que vous verrez tantôt.

Je termine en exprimant le souhait de voir nos industriels courtraisiens retirer de ce Musée tout le profit qu'ils y peuvent trouver. Nos collections leur fourniront une ample moisson d'artistiques modèles appropriés aux industries qui font la fortune de notre bonne ville.

Puisse aussi nos ouvriers venir puiser ici un stimulant pour leur activité et soutenir ainsi le renom de l'industrie courtraisienne dans la lutte, si vive aujourd'hui, pour le pain de chaque jour. (Applaudissements.)

M. le baron de Béthune conduit ensuite les invités dans la spacieuse salle tout en donnant des explications très intéressantes sur diverses collections.

Il est impossible de nous étendre pour le moment sur cette installation merveilleuse par le nombre, la diversité et la rareté des objets qui y sont étalés avec tant de méthode et de goût artistique.

Nous ne pouvons mieux faire que d'engager les amateurs de visiter ce musée d'art et d'archéologie dont Courtrai, avec raison, aura beaucoup d'honneur.

MENIN

M. LE DOCTEUR PARDOEN, qui occupe le poste de bourgmestre de la ville de Menin depuis seize ans, vient de voir renouveler son mandat, par arrêté royal, pour une période de huit ans.

Cette nouvelle sera certainement bien accueillie par la population, car en toute circonstance M. le bourgmestre Pardoen n'a ménagé ni son temps ni sa santé, pour se rendre utile à ses concitoyens.

Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

BRIS DE CLOTURE. — Des malfaiteurs ont, dimanche matin, vers deux heures, brisé une partie des carreaux de vitres de la vitrine du magasin de M. Hilaire Samain, boucher-cabaretier, rue de Lille, 200.

De l'enquête ouverte par la police, les auteurs de ce bris de clôture ne tarderont pas à être découverts, car il s'agirait d'une vengeance.

M. Hilaire Samain estime le préjudice que lui ont causé ces individus, à une cinquantaine de francs